

PAYS DE NAY

De la bonne utilisation des bacs jaunes

Trop d'usagers utilisent mal ces bacs. Désormais, si les consignes à observer ne sont pas respectées, le bac ne sera pas collecté.

Le service déchets de la communauté de communes du Pays de Nay s'engage pour améliorer la qualité du tri sélectif. Cette collecte est mise en place depuis 2003 sur le territoire de la communauté. Le geste de tri a été adopté par ses habitants.

En 2019, trop d'erreurs de tri sont encore constatées dans les bacs jaunes présentés chaque semaine à la collecte. Pour améliorer la qualité de ce service, des actions ont été engagées pour lutter contre ces dysfonctionnements trop récurrents.

Des erreurs trop fréquentes

En accord avec les équipes de ramassage, les bacs jaunes trop pollués ne sont désormais plus collectés. Une fiche indiquant la raison du refus de ramassage est laissée en évidence sous le capot du bac. Il y est demandé à l'usager concerné de bien vouloir trier correctement son bac pour pouvoir le présenter à nouveau à la collecte suivante.

Les erreurs les plus fréquentes



Les agents du service de tri comptent sur les usagers pour bien faire leur service.

© MAURICE TRIEP

LES ERREURS DE TRI COÛTENT TRÈS CHER À LA COLLECTIVITÉ

sont la présence d'emballages mis en sac, la présence de déchets non recyclables comme les couches, mouchoirs, objets en plastique, restes de repas. Les consignes pour bien trier sont simples et précises. Tous les emballages et papiers se trient et vont au bac jaune. Les emballa-

ges verre doivent être déposés en apport volontaire dans les colonnes à verre. Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et les déposer en vrac dans le bac. Les dépôts dans un sac sont strictement interdits.

Majoration annuelle de 40 000 €

Les erreurs de tri coûtent très cher à la collectivité. Le coût de traitement est ainsi payé deux fois, au centre de tri de Sévignac puis à l'usine d'incinération de Lescar, soit une majoration



Un numéro pour tous

Pour toute question touchant ce sujet, le service déchets de la communauté est à disposition au 05 59 61 11 82. Un animateur peut également se rendre à domicile pour donner des précisions sur le geste de tri. La Communauté compte sur le civisme de chaque usager pour le bon accomplissement du geste de tri.

annuelle de plus de 40 000 euros. Ces erreurs ont également des impacts sur le fonctionnement du centre de tri avec la présence de déchets indésirables qui endommagent les mécanismes et entraînent des pannes. Des erreurs plus graves provoquent des problèmes d'hygiène et de sécurité pour les agents de tri.

Chaque année sont retrouvés sur les chaînes de tri des aiguilles de soin usagées, des cadavres d'animaux, des couches souillées, des bouteilles de gaz...

Il est essentiel que chacun prenne conscience de l'importance de bien trier ses déchets dans le bac jaune, toute erreur ayant des conséquences non négligeables sur toute la filière de recyclage.